

## Edito du Président

### PARADOXAL !

Au moment où le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales, se porte candidat à l'organisation des Jeux Olympique 2024, le CDOS de l'Aveyron doit, encore une fois, déménager son siège social et voir ses produits financiers revus à une baisse sensible.

Annoncé lors de notre dernière assemblée générale, le transfert de nos bureaux n'est pas sans conséquences puisque nous n'avons pas pu conserver Profession sport à nos côtés et que, pour l'instant, nous ne sommes plus en capacité de mettre une salle de réunion à la disposition de nos comités.

En ce qui concerne nos finances, la baisse continue des subventions du CNDS et la crainte d'une déflation identique de celles du Conseil départemental, nous ont déjà amenés à prendre la décision de diminuer drastiquement nos frais de fonctionnement et de faire participer financièrement les bénéficiaires de nos services en attendant, peut-être, une nouvelle augmentation des cotisations annuelles.

Aussi, je m'interroge, sans remettre en question le schéma sportif français, sur le paradoxe flagrant entre l'énorme investissement national, tant humain que financier, en vue de glorifier la performance sportive d'une élite minoritaire et la diminution continue des moyens mis à la disposition du sport pour tous dont les mêmes décideurs déclarent qu'il est indispensable à la santé de chacun et à la cohésion sociale de nos territoires.

Je laisse votre sagacité mener vos réflexions estivales sur le sujet.  
Bonnes vacances.

Jean-François ANGLÉS  
Président

### CDOS de l'Aveyron

6 rue des Violettes  
12850 ONET LE CHATEAU  
05 65 78 56 39  
www.aveyron-cdos.fr



## Sommaire :

- Edito du Président
- Les brèves
- Nouvelle adresse du CDOS
- CNDS 2015
- Fonds régional des petits équipements des clubs
- Labellisation Sentez-vous sport
- Assises Sport et territoires ruraux
- Après-midi de l'info de l'ADM
- Formation Sport après cancer
- Réunion d'information Sport après cancer
- Obligation d'affichage
- Parole aux partenaires

## Les brèves

### Plan canicule 2015

Le plan canicule a été mis en place fin juin.

Ce plan est applicable tout au long de l'été si les températures le nécessitent.

Les signaux d'alerte : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, température du corps supérieure à 38°C, vertiges/nausées, propos incohérents

Les bons gestes à adopter :

- Je bois régulièrement de l'eau
- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool

Pour les sportifs, évitez toute activité si :

- Vous n'êtes pas entraîné
- Votre condition physique n'est pas bonne (bronchite/rhume)
- Vous êtes atteint de maladies chroniques (atteintes cardiaques,...)

Soyez attentif aux personnes qui vous entourent afin de repérer les signaux d'alerte.



## Nouvelle adresse du CDOS

A compter du 10 juillet, le CDOS vous accueille dans de nouveaux locaux.

Notre nouvelle adresse est située 6 rue des Violettes à Onet le Château (1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Poste de la place des rosiers).

Nos coordonnées téléphoniques restent les mêmes.



## CNDS 2015

La campagne 2015 du CNDS a évolué cette année avec l'expérimentation pour 4 disciplines et le CDOS dont l'instruction des dossiers a été régionalisée, avec obligation d'envoyer leur dossier via e-subvention.

En 2015, 71 dossiers ont été déposés dont 11 dossiers pour les 5 disciplines expérimentales.

48 autres comités départementaux et 23 clubs ont fait une demande CNDS

L'enveloppe allouée pour le département de l'Aveyron s'élève à 349 459€ (actions et emploi), celle des disciplines expérimentales s'élève à 100 662€.

Le montant de la subvention est en baisse de 5%

## Fonds régional des petits équipements des clubs



En raison de la future fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon au 1er janvier 2016, et pour ne pas pénaliser les clubs de la région, la campagne du Fonds régional des petits équipements des clubs est lancée plus tôt.

Pour 2015, les dossiers devront être envoyés au plus tard le 14 août.

Le dossier est téléchargeable sur le site du CDOS : [www.aveyron-cdos.fr](http://www.aveyron-cdos.fr)

Pour rappel, critères pour prétendre à cette aide :

- clubs agréés par le Ministère des sports et affiliés à une fédération sportive
- avoir une école de jeunes ou mener des actions en faveur des jeunes
- le montant des dépenses ne doit pas excéder 25 000€ dans le dernier compte de résultat (charges salariales comprises)
- le montant de l'aide ne peut pas être inférieur à 300€ et ne peut excéder 1525€.

Pour tout renseignement, contacter le CDOS au 05 65 78 56 39



## Labellisation Sentez-vous sport



L'opération « Sentez-vous Sport » revient du 12 au 20 septembre 2015. Cette année une semaine européenne est également organisée du 7 au 13 septembre.

Les comités départementaux et clubs sportifs ainsi que les collectivités ont la possibilité de faire labelliser les manifestations en lien avec l'activité physique et sportive qui auront lieu lors de ces semaines.

Cette labellisation permet de bénéficier d'une communication et reconnaissante nationale.

Le questionnaire permettant d'obtenir le label ainsi que le cahier des charges sont téléchargeables sur le site du CDOS : [www.aveyron-cdos.fr](http://www.aveyron-cdos.fr)

## Assises Sport et Territoires ruraux

Le 12 mai, le CDOS Aveyron était à Laguiole et le 29 juin à St Chély d'Apcher pour participer au comité de suivi de l'association « Sport Mac » afin de préparer la 3<sup>ème</sup> édition des Assises Sport et Territoires ruraux qui se tiendront les 9 et 10 octobre à Laguiole.

Ces journées ont permis de régler tous les détails de l'organisation, de l'accueil des congressistes au choix des intervenants.

Le programme et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site : [www.sportsmassifcentral.jimdo.com](http://www.sportsmassifcentral.jimdo.com)



## Les après-midi de l'info de l'ADM

L'association départementale des maires de l'Aveyron a invité les élus des communes aveyronnaises à participer à un après-midi de l'info sur le thème « Les maires et le mouvement sportif » qui a eu lieu le 27 avril à Rodez.

Une quinzaine de personnes a écouté la présentation faite par Jean-François ANGLES avec dans un premier temps la présentation du CDOS et du mouvement sportif aveyronnais et dans un deuxième temps la présentation du CNDS.

Les personnes présentes se sont montrées très intéressées et ont posé de nombreuses questions sur l'utilisation du CNDS.



# SPORT APRES CANCER

## Formation qualifiante

Le CDOS de l'Aveyron en partenariat avec la CAMI a proposé en début d'année une formation « Sport après cancer » qui permet aux éducateurs sportifs, titulaires d'un BP ou équivalent, d'intégrer à leurs cours grand public des personnes en phase de rémission de cancer.

A l'issue de la formation, 8 stagiaires ont obtenu leur diplôme :

DURAND Eric (12), GAYRAUD Jérôme (12), GIMENEZ Stéphanie (81), GROSSEMY Alain (42), MESSINA Joseph (73), METAIS Odile (81), PARIS Sophie (38) et SENAUX Sonia (81)

## Réunion d'information

Le CDOS de l'Aveyron en partenariat avec la Ligue contre le cancer a proposé une réunion d'information sur le « Sport après cancer ».

Cette soirée s'est déroulée dans les locaux du CDOS à Rodez en présence d'une quinzaine de participants représentant 7 disciplines).

La soirée a été animée par le Dr HORTALA et s'est déroulée en deux parties :

- Connaissance de la maladie cancéreuse
- Activité physique adaptée et cancer dans un deuxième temps.



## Obligation d'affichage (*rappel*)

Toute association sportive doit, si un éducateur sportif intervient contre rémunération, afficher une copie des diplômes et titres de ces derniers ainsi que les copies des récépissés de déclaration ou de carte professionnelles ou le cas échéant les copies des attestations de stagiaires pour les personnes suivant une formation diplômante, un titre à finalité professionnelle ou un certificat inscrit sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports.

Pour rappel, l'association a également l'obligation d'afficher une copie de l'attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile, les textes fixant les conditions particulières d'hygiène, de sécurité.

Un tableau d'organisation des secours avec les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence doit être également visible.



## Parole à la DDCSPP

### Les footballeuses de l'USBR honorées

Les féminines du club de football de La Fouillade, autour d'Anne-Sophie FRAZAO, viennent tout juste d'être récompensées dans le cadre des trophées «Femmes et Sport» de la DRJSCS Midi-Pyrénées.

Récoltant le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « Sport, Femmes et Territoires », cette distinction vient logiquement mettre en relief le travail réalisé par le club qui développe le football féminin depuis maintenant 6 ans, tout en impliquant les joueuses dans la vie associative.

Mêlant pratique sportive rigoureuse à une animation du territoire indispensable au milieu rural, la section féminine développe aujourd'hui de nombreux projets de proximité.

L'un des plus marquant est sans aucun doute le projet « Mesdames, franchissez la barrière » qui incite les mamans à venir se former afin d'encadrer des équipes de jeunes.

Nul doute que les applaudissements et les félicitations seront nombreux, le mardi 13 Octobre 2015 à Toulouse, lors de la remise officielle du trophée.

La DDCSPP, en partenariat avec le District de Football de l'Aveyron, rendra hommage à ces sportives pour leur engagement et leur abnégation à faire vivre le sport pour tous et toutes en milieu rural.



MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES,  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS